

ARRÊTÉ n° 2019 - 06
PRESCRIVANT LA CIRCULATION PAR ALTERNANCE
SUR LA RUE DU COMMERCE
ENTRÉE D'AGGLO SUD VENANT DE ST LAURENT-EN-GÂTINES JUSQU'AU 1 RUE DU COMMERCE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande d'autorisation de voirie reçue par mail le 6 février 2019 de Monsieur Verstynen Adrien, responsable de la société AVTP Verstynen, concernant la pose de fourreaux Télécom pour le réseau collectif sur la rue du Commerce, de l'entrée de l'agglomération sud venant de St Laurent-en-Gâtines jusqu'au 1 rue du Commerce programmé le jeudi 7 février 2019,

CONSIDÉRANT que lesdits travaux nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation et du stationnement pour des raisons de sécurité,

CONSIDÉRANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} / En raison de la pose de fourreaux Télécom pour le réseau collectif sur la rue du Commerce, de l'entrée de l'agglomération sud venant de St Laurent-en-Gâtines jusqu'au 1 rue du Commerce programmé le jeudi 7 février 2019, la circulation des véhicules sera alternée sur cette portion du 7 février 2019 au 22 février 2019.

ARTICLE 2^{ème} / Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et une circulation se fera manuellement.

ARTICLE 3^{ème} / Cette réglementation fera l'objet d'un affichage du présent arrêté aux extrémités des travaux. Elle sera également mise en application, annoncée, signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur, par les soins et à la charge du concessionnaire ou des entreprises travaillant pour son compte.

ARTICLE 4^{ème} / Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les Agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L'entreprise,
- Le STA de Bléré, La Gendarmerie de Château-Renault, SDIS de Fondettes

Affichage en mairie le 7 février 2019

Site internet le 7 février 2019

Fait à Monthodon, le 7 février 2019

